Pour la marine libyenne, “si les bateaux des ONG disparaissent, l’immigration illégale disparaîtra aussi”

18/08/2017 à 22h01

La marine libyenne se montre inflexible sur le respect de la zone de recherche et de sauvetage (SAR) dont l’accès est interdit aux ONG, sauf autorisation. Une fermeté que le porte-parole de la marine libyenne justifie au micro de RFI au nom de la « souveraineté des États » et de la lutte contre l’immigration clandestine.

La Libye veut organiser le travail dans ses eaux et entend bien faire respecter la zone de recherche et de sauvetage mise en place le jeudi 10 août dernier. Une zone dont le lancement avait été annoncé en amont, affirme le porte-parole des garde-côtes libyens.

« Cette zone de recherche et de sauvetage, nous ne l’avons déclarée qu’un mois après l’envoi de la circulaire à l’Organisation maritime internationale. Cette organisation l’avait certainement diffusée aux pays membres », affirme à RFI Ayoub Kassem, porte-parole de la marine libyenne.

« *Malheureusement, les ONG veulent faire le travail que les États sont censés faire, alors qu’elles n’ont pas le droit d’imposer leur volonté à un État souverain comme la Libye. Elles n’ont pas à être dans nos eaux* », martèle-t-il.

Mais désormais, le temps des « *avertissements* » semble passé. « *Nous leur avons adressé des avertissements, nous allons appliquer la circulaire. Si les bateaux des ONG disparaissent,*

la migration en mer disparaîtra aussi », affirme Ayoub Kassem.

[…] RFI